



R G C C M B

PV n° 1 (AG)

Site Web : www.corpocentremonsborinage.be

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 30 aout 2024

Assemblée générale

Présents : MME STORDEUR D., MM - GEEROMS F. - BUSIEAUX M. - VINCK D. - DEGEY P. et COLAPIETRO S.

Discours de notre président D. VINCK

Messieurs mes collaborateurs , Mesdames , Messieurs,

Chers Amis corporos.

Comme annoncé à l'assemblée générale de juin 2024 par notre Président JOSE LAMBERT , JEAN CALLENS et lui même sont partis à la retraite bien méritée
Je vais donc présider aujourd'hui ma 1ere A G

Nous voici de retour pour entamer une nouvelle compétition que nous espérons tous mener à bien malgré les problèmes que nous rencontrons par la difficulté à avoir des arbitres .
Nous espérons que vos vacances se sont bien passées et que vos batteries sont ainsi rechargées.

Chaque année hélas nous déplorons la perte de quelques personnes liées à la grande famille des corporatifs.

Nos pensées cette année vont particulièrement aux familles de Mr. Cordero , Mr. Thewis , et Mr Helbo.

Nous nous excusons pour ceux et celles que nous aurions oubliés ou pour lesquels nous n'aurions pas été informés , nous vous demandons de bien vouloir respecter une minute de silence en leur mémoire.

Nous vous souhaitons à tous une excellente saison 2024-2025 avec un bon esprit corporatif et fair-play.

Pour rappel ce samedi 31-8-2024 à 16 h dans les installations du AC LE ROEULX aura lieu la Super Coupe à 16 h entre les Corporos Wasmes et Dynamo.

Nous vous remercions de votre attention et je cède la parole à notre secrétaire Philippe Degey

Discours de notre secrétaire général Ph. DEGEY

Bonjour à toutes et tous.

Comme vous le savez deux monuments nous ont quittés et nous tacherons de faire de notre mieux pour continuer leur si bon travail.

Et pour ce faire, nous avons besoin de renfort. Cette année étant une année paire, il devait y avoir des élections entre éventuels nouveaux membres mais un seul candidat s'est porté volontaire pour renforcer notre équipe. Il n'y aura donc pas de vote. Il s'agit du tout jeune Valentin Bernar, PDG, c'est le mot, des Strépy et je l'invite d'ailleurs à venir nous rejoindre à la table.

Il est toujours temps si le cœur vous en dit, de venir plancher un peu avec nous. Des nouvelles idées ou du sang neuf sont toujours les bienvenus.

Pour la deuxième fois, nous voici donc dans le Borinage. En principe nous resterons pour les assemblées de début de saison, étant très bien accueillis par la tenancière Cindy et son équipe.

Je crois que chacun est ravi de la parité entre Mons/Borinage et le Centre; ce ne sont pas toujours aux mêmes à faire la route.

Trêve de bavardage, souvent inutiles, venons-en aux faits, ce dont vous attendez tous.

Quatre clubs nous ont quittés en fin de saison : Alliance, Calcio Bari , O'Malley's ainsi que tout dernièrement les Corps Rhodiens qui déclarent déjà forfait général. Ce qui nous fait 4 clubs en moins.

Ils n'ont malheureusement pas été remplacés malgré deux demandes, dont une sur le point d'aboutir. Mais ce club désirait jouer soit le vendredi soir, soit le dimanche matin, ce que nous ne pouvons absolument pas, nous devons suivre les directives de l'Union belge. Et quand ils l'ont su, ils ont abandonné l'envie de jouer chez nous.

Il y aura donc 25 clubs, deux séries dont une de 13 (un club bye chaque samedi) et une de 12.

Notre championnat débutera le 7/09 et les éliminatoires des coupes le 28/09

Au chapitre des changements de terrain, soyez attentifs, un seul club change de terrain pour l'instant : La Montoise retournera à la Sapinette et jouera à 17h30.

Il est aussi possible qu'UZZA Calcio change de terrain, nous attendons la confirmation. Nous sommes sans nouvelle pour le moment.

*****Voir addendum

Soyez aussi attentifs aux différents changements d'horaire.

Chaque secrétaire ou représentant a reçu un bulletin à l'entrée, Michel vous a demandé de le remplir et de le remettre dans l'urne.

Ce changement concerne un paragraphe du règlement des coupes car c'est vous qui faites, en partie, ce règlement.

La proposition des Hainin a été étudiée, elle nous a parue pertinente à plus d'un titre.

Elle concerne le nombre de 7 matchs joués pour pouvoir participer aux 1/4 finales des deux coupes.

La proposition a été détaillée dans le dernier PV, j'espère que vous l'avez bien lue, voici les deux lignes retenues par le CD..

1° laisser comme actuellement

2° diminuer à 5 matchs le nombre de matchs requis pour pouvoir jouer les 1/4.

Nous allons procéder maintenant à la proclamation du résultat du vote.

La proposition n° 2 est retenue par 22 voix contre 2. Un club étant absent.

Le règlement sera donc modifié en conséquence et prendra cours dès cette saison 24-25. A noter que tout changement éventuel ne sera possible qu'après 3 saisons. Nous garderons donc cette décision jusque la fin de la saison 2026-2027 si je compte bien.

L'ACFF a clarifié officiellement que nous faisons bien partie des équipes premières, cela concerne surtout les remises éventuelles, en espérant qu'il n'y en ait pas trop cette saison.

Le tirage au sort des éliminatoires des coupes a été effectué lors de notre réunion de préparation par le tenancier de notre local. Le gagnant sera versé en coupe B/C et le perdant dans la coupe du groupement. Les matchs seront joués le 28/09. Ils sont aussi à consulter sur notre site si vous avez perdu le mail envoyé par Delphine.

Après les journées éliminatoires, il y aura trois poules de quatre équipes. La première journée de ces poules est fixée au 26/10.

Quant à la Super Coupe, elle mettra au prise les Corps Wasmes, vainqueur de la coupe Bomal / Camberlin, au Dynamo, qui remplacera donc le FC Alliance démissionnaire. Elle se jouera demain à 16h au stade de l'AC Le Roeulx et nous vous y invitons toutes et tous à boire un bon verre et bien lancer les troisièmes mi-temps hebdomadaires.

La Corpo Honnelloise qui devait jouer contre les Rhodiens gagne le match 5-0 par FF est donc qualifiée d'office pour jouer la B/C.

Notre trésorier Freddy vous fera parvenir d'ici peu votre facture d'Assurance Ethias. Réservez-lui, à la facture, bon accueil et si quelque chose cloche, n'hésitez pas à lui en faire la remarque. Il est toujours dispo, et même s'il préfère les bains de soleil du Sud ou de la Côte d'Opale, son PC le suit; mais n'oubliez pas que nous sommes des bénévoles avant toute autre chose !

Le montant doit être versé pour le 15/09 au plus tard pour pouvoir payer Ethias dans les délais.

Voilà, s'il y a des questions, nous sommes là pour tenter d'y répondre.

Je vous souhaite d'ores et déjà un tout bon championnat 2024/25, que le meilleur gagne et n'oubliez pas que mon (notre) dada est le fair-play avant tout.

Tirage au sort des Coupes

Ces matchs seront disputés le 28/09/24 et les vainqueurs seront versés en coupe Bomal/Camberlin tandis que les vaincus joueront la coupe du groupement

| | | | |
|-------|----------------------|---|----------------|
| 15h30 | OC Hainin A | - | FC Yankee |
| 17h15 | FC Turati Baudour | - | Ajax Eugies |
| 18h30 | FC Strépy A | - | AS Jurbise B |
| 15h30 | Cheminots Siraultois | - | FC Holcim |
| 18 h | RASP Baudour | - | Boca Manage |
| 14h30 | Dynamo | - | AS Jurbise A |
| 13h30 | FC Dream Team | - | EVH |
| 14h | VC Boussu | - | FC Amical Team |
| 17h30 | La Montoise | - | FC Strépy B |
| 13h | Corpos Wasmes | - | ASF Quévy |
| 15h | Corpo Honnelloise | - | AC Milanello |
| 15h | FC Ecaussinnois | - | OC Hainin B |

* En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il sera procédé directement aux tirs au but.

Super Coupe disputée au Roeulx ce samedi 31/08



Corpos Wasmes - Dynamo 0 - 10



Dynamo attendant patiemment son trophée



Le capitaine wasmois recevant sa médaille et sa petite coupe

Addendum

Nous apprenons en dernière minute le FF général du club d'Uzza Calcio.

Ceci implique que, pour les éliminatoires des Coupes, contrairement à ce qui vous a été annoncé en AG, l'équipe de Corpo Honnelles rencontrera AC Milanello afin que les groupes soient à nouveau équilibrés. Il n'y aura donc que 3 journées de phase de poules et les dates à partir du ¼ de finale seront avancées.

Pour éviter de chambouler tout le calendrier, 2 équipes de division 1 seront bye par semaine.

Delphine fera les changements dans le calendrier dans le courant de la semaine.

Prochaine réunion du Comité Directeur :

jeudi 26 septembre à 19h

Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière



RGCMB -

PV n° 2

Site Web : www.corpocentremonsborinage.be

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 26 septembre 2024

Présents : MME STORDEUR D. - MM VINCK D. - GEEROMS F. - BUSIEAUX M. et DEGEY P.

Absents excusés : BERNAR V. et COLAPIETRO S.

COMPARUTIONS - SUSPENSIONS



A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

A 1 Rapport arbitre Descamps L., match Turati - EVH du 07/09/24

19h00

Arbitre Descamps L.

Délégué visité : D'AGOSTINI Nicolas (Turati, 23-05-85) absent non excusé

Délégué visiteur : MINNE Michel (EVH, 30-01-61)

Joueur visité exclu : MAIRESSE M. (Turati, 11-03-00) absent non excusé

Joueur visiteur exclu : BUSIEAUX A. (EVH, 07-01-92)

Après avoir entendu les parties, le CD décide que :

Joueur **BUSIAUX A.** (EVH) : exclusion jugée suffisante

Le joueur **MAIRESSE M.** (TURATI) est suspendu jusqu'à comparution volontaire à partir du 05-10-24

Frais à charge de Turati : 25,80 € (arbitre 10,80€ + amende absence 15€)

Frais de comparution à charge de EVH : 15,80 € (comparution 5 € + arbitre 10,80€)

A 2 Plainte de Boca Manage lors de la rencontre du 21/09 contre Strépy A

Cette rencontre a été arbitrée par un joueur de Strépy A jusque la 56è minute. Celui-ci s'est ensuite fait remplacer et a joué dans le jeu.

Ce remplacement est interdit (voir l'addendum à notre règlement et le rappel de l'Art B6.80 du règlement de l'Union belge)

Cet article est rappelé dans le dernier paragraphe de ce PV.

De sévères recommandations sont adressées au club de Strépy A mais que cela soit considéré comme un avertissement sérieux aux autres clubs. A l'avenir des sanctions seront prises.

TRANSACTIONS

Neant

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le

B 3 Amendes administratives

Non communication de résultat par SMS (ou tardivement) :

14-09 : Holcim - La Montoise

21-09 : Corpo Honneloise - FC Holcim

Amende de 10 € aux clubs d'Holcim et Honnelles

Feuilles d'arbitre :

Feuilles de match incomplètes (blocs, matricule, club, délégué, etc...) :

07-09 : La Montoise - Strépy A : bloc manquant

14-09 : Amical Team - Strépy B : délégué visiteur manquant

Amende de 10 € aux clubs de La Montoise et Strépy B

Rentrées tardivement ou pas encore rentrées :

07-09 : La Montoise - Strépy A (reçue le 17-09)

Amende de 15 € au club de La Montoise

B 4 Amendes disciplinaires

B5 Manque d'organisation

B 6 Modifications de résultats

B 7 Calendrier

⇒ Le match du 26/04/25 FC Yankee - Boca Manage est avancé au 15/03/25

C. DIVERS

RAPPELS

- ✓ Lors d'une rencontre arbitrée par un arbitre occasionnel (et vous en aurez encore!), n'oubliez pas d'indiquer, dans la rubrique "observations" de la feuille de match, le nom de la personne qui a arbitré et le cas échéant (cela peut-être un spectateur) le club auquel il appartient. N'oubliez pas non plus qu'un arbitre occasionnel est en

droit de réclamer une indemnité de 25 €. Pour tout manquement constaté, les deux clubs seront pénalisés d'une amende de 10 € pour feuille de match incomplète.

- ✓ Indiquez bien les changements. Cela aura son importance si vous parvenez en quart de finale où les 5 participations sont exigées.

PROCEDURE EN CAS D'ABSENCE DE L'ARBITRE A L'HEURE DU MATCH

- ✓ L'arbitre doit être présent +/- 20 minutes avant l'heure de la rencontre. En son absence 10 minutes avant l'heure H vous devez :
 - Vérifier l'identité des joueurs de l'équipe adverse. (chaque délégué !)
 - Règlement, vous munir d'un sifflet et des cartes J & R pour débiter la rencontre A L'HEURE ! (Matériel obligatoirement en possession du délégué visité).
 - Même en cas d'arrivée tardive de l'arbitre, quel qu'en soit le motif, l'arbitre occasionnel débitera la rencontre à l'heure. Il en cèdera la direction à l'arbitre INITIALEMENT DESIGNÉ au premier arrêt de jeu et lui indiquera éventuellement les cartes attribuées ainsi que le temps joué ou restant à jouer.

CAS OU L'ARBITRE S'OPPOSE A LA PROCEDURE :

Signaler que le travail administratif à été effectué et que tout est en ordre. L'arbitre est en droit de revérifier les identités et numéros MAIS AU REPOS afin de ne pas différer l'heure de début du match.

LES DELEGUES NE DOIVENT JAMAIS SIGNER LA FEUILLE AVANT D'AVOIR VERIFIE TOUTES LES RUBRIQUES (SCORE, CJ, CR, REMPLACEMENTS ...)

VOTRE TERRAIN ET LES INSTALLATIONS

- ✓ **Même dans le cas d'une location**, les terrains et installations doivent être en ordre et répondre aux critères de l'URBSFA afin que la rencontre puisse avoir lieu. En cas de manquement sur la conformité du terrain (marquage, filets, piquets de coin etc ...) le terrain EST NON CONFORME et entraîne automatiquement le FF de l'équipe locale.

EQUIPES JOUANT AVEC DES MAILLOTS NOIRS

- ✓ Si l'arbitre n'a qu'un équipement de couleur noire, ce qui est tout à fait son droit, ces équipes sont tenues de fournir à celui-ci une blouse de couleur, **propre, à sa taille** et qui sera aussi différente de la couleur de l'équipe adverse.

PRECISIONS CONCERNANT LES JOUEURS P1/P2

- ✓ Pour être comptabilisé comme joueur P1/P2, il doit avoir été sur une feuille de match comme joueur ou réserviste en championnat.

Pour rappel, comme par le passé, les joueurs ayant participé à un ou plusieurs matchs de coupe de Hainaut ou de Belgique ne sont pas comptabilisés comme P1/P2.

Un joueur ne voulant plus être comptabilisé comme P1/P2 doit obligatoirement rentrer un document mentionnant les nom et matricule du club où il évoluait et la date de fin P1/P2. Ce document doit être rempli par le CQ du club avec nom, prénom et signature, et envoyé au secrétariat du RGCCMB.

FONCTIONS DE DELEGUE

Cette fonction est bien plus important qu'on ne le croit

- ✓ Une pièce est jointe à ce présent PV rappelant les fonctions de délégué. Nous vous conseillons de l'imprimer et de l'avoir constamment dans vos documents de matchs. Cela vous permettra peut-être d'éviter certains manquements et sur la feuille de match et dans les attributions de votre délégué.

Art B.6.80 RF RBFA

- ✓ L'arbitre occasionnel est désigné pour tout le match et ne peut être remplacé qu'en cas de blessure et non au gré des envies de faire chacun une mi-temps.

Un arbitre occasionnel dispose de tous les pouvoirs d'un arbitre officiel.

Et en vertu de l'article B6.78 du règlement fédéral de la RBFA, il ne cède la direction de la partie qu'à l'arbitre officiel initialement désigné arrivé en retard ... et à personne d'autre (sauf blessure).

Attention, toute contestation sur le remplacement de l'arbitre officiel (ou devenu officiel) n'est recevable que si il y a eu objection apposée sur la feuille de match par le club réclamant avant la clôture de la feuille de match (art. B6.80 RF RBFA),

TIRAGE AU SORT DES COUPES

Ce tirage a été fait par voie électronique

Ce programme est affiché en pièce jointe

Coupe Bomal / Camberlin (le 26/10)

| | | |
|----------------|----------------------|--------------------------------------|
| Poule 1 | 15h00 | FC Yankee - La Montoise |
| | 15h00 | Corpo Honnelloise - FC Holcim |
| Poule 2 | 18h00 le 7/12 | RASSP Baudour - Ajax Eugies |
| | 13h30 | ASF Quévy - EVH |
| Poule 3 | 15h00 | FA Ecaussinnois - FC Strépy A |
| | 15h00 | AS Jurbise A - MVC Boussu |

Coupe de groupement (le 26/10)

| | | |
|----------------|--------------|---|
| Poule 1 | 15h00 | Boca Manage - Dynamo |
| | 13h00 | Corpos Wasmes - Jurbise B |
| Poule 2 | 18h30 | FC Strépy B - AC Milanello |
| | 15h30 | OC Hainin A - FC Dream Team |
| Poule 3 | 15h30 | FC Amical Team - FC Cheminots Siraultois |
| | 12h00 | OC Hainin B - FC Turati Baudour |

Prochaine réunion du Comité Directeur :

le 17 octobre 2024 à 19h

Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière